Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

ORDRE DE SERVICE

Direction générale de l'alimentation

Adresse : 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15

Sous-direction de la santé et de la protection animales

Bureau de l'identification et du contrôle des mouvements des animaux

Dossier suivi par : Géraldine CHARLAT

Tél. : 01 49 55 84 29

Bureau de la santé animale

Dossier suivi par : Yann LOUGUET

Tél. : 01 49 55 84 54

Réf. interne : DGAL/SDSPA/YL/06-05-118

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSPA/N2006-8133

Date: 31 mai 2006

Classement : 222-311

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace : Note de service : DGAL/SDSPA/N2006-8128 du 23 Mai 2006
Date limite de réponse :
Nombre d'annexe: 0
Degré et période de confidentialité :

Objet : Mise à jour de la liste des abattoirs désignés par les autorités allemandes dans le cadre de la dérogation à l'interdiction d'échange de viande fraîche de porc en provenance de la zone de surveillance mise en place suite aux cas de peste porcine.

Bases juridiques : Décision modifiée 2006/346/CE relative à certaines mesures de protection suite aux cas de peste porcine en Allemagne

Résumé :

Cette note est un complément à la NS DGAL/SDSPA/YL/06-05-068 relative aux nouvelles mesures de protection vis- à vis de la peste porcine en Allemagne (info n°12) : elle établit la liste des abattoirs autorisés par les autorités allemandes à recevoir, en vue de leur abattage, des porcins respectant les conditions précisées dans la Décision 2006/346/CE et pour lesquels la viande fraîche pourra être échangée sans traitement complémentaire à condition qu'elle soit accompagnée du certificat prévu (annexe 3 de la NS DGAL/SDSPA/YL/06-05-068).

Mots-clés : peste porcine, abattoirs, allemagne, protection, échange de viande fraîche, zone de surveillance

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services Vétérinaires	Pour information : - Préfets - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires - FNICGV - FNP - UGPVB - INAPORC - FNGDS - SNVEL - SNCP - DPEI

Je vous prie de trouver la mise à jour de la liste des abattoirs dont il est fait mention au paragraphe 5 de la NS DGAL/SDSPA/YL/06-05-068 (ajout d'un établissement en gras dans le texte) :

1-Fleischversorgung Geisenkirchen GmbH, Gelsenkirchen (Vet-Kontroll- Nr : DE ES 142 EG) ;

2-Bernhard Barfuss GmbHund Co KG, Oer-Erkenschwick (Vet-Kontroll- Nr : DE ES 249 EG) ;

3-Bremen Gmbh in Legden (Vet-Kontroll-Nr DE NW-ES 529 EEC).

Je vous demande d'informer les organisations professionnelles concernées de votre département de l'application de ces nouvelles mesures.

L'adjoint au sous-directeur de la santé et
de la protection animales

Eric DUMOULIN